



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 avril 2018
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8239^e séance, le 19 avril 2018, la question intitulée « La situation au Libéria », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

Alors que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a pris fin le 30 mars 2018, le Conseil de sécurité se félicite des remarquables avancées et des progrès notables que le peuple et le Gouvernement libériens ont accomplis depuis 2003 pour ce qui est de consolider durablement la paix et la stabilité et salue l'inlassable ardeur avec laquelle ils ont mis en place des mécanismes et des institutions démocratiques et veillé à les respecter. Il relève des améliorations considérables en ce qui concerne la cohésion sociale, les conditions de sécurité globales dans le pays et les droits de l'homme, qui sont de plus en plus respectés, autant d'éléments déterminants pour la consolidation de la paix et la stabilité.

À cet égard, le Conseil félicite le Gouvernement libérien d'avoir organisé et tenu les élections présidentielle et législatives de 2017 et d'avoir réglé pacifiquement les différends, concourant ainsi à renforcer la résilience des institutions démocratiques du Libéria. Il exprime sa gratitude à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union africaine et à toutes les missions d'observation internationales, régionales et nationales, qui ont contribué à la transparence du processus électoral et procédé aux évaluations en temps voulu. Il se félicite de l'aide multiforme qu'a apportée la MINUL aux élections de 2017.

Le Conseil rend hommage, pour leur action décisive, à la MINUL et aux membres de son personnel civil et en tenue, en particulier à ceux qui ont perdu la vie au service de la paix, de la stabilité et du développement pendant les plus de quatorze années qu'a duré la Mission. Il saisit également cette occasion pour saluer les efforts du Secrétaire général ainsi que ceux de son Représentant spécial, M. Farid Zarif, et de tous ses prédécesseurs. Il loue la détermination avec laquelle le personnel de la MINUL s'est acquitté de ses tâches à des moments particulièrement difficiles, comme celui où l'épidémie d'Ebola a touché le pays en 2014. Il remercie les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les donateurs de l'appui qu'ils ont apporté à l'exécution des mandats de la MINUL.

Le Conseil prie le Secrétaire général d'entreprendre, dans un délai d'un an, et dans la limite des ressources disponibles, une étude du rôle que la MINUL a joué dans le règlement des conflits et des problèmes endurés par le Libéria



grâce à des missions de bons offices et à des activités de médiation politique, le régime de sanctions et d'autres mesures lui ayant permis de mener à bien son mandat et de laisser la place à l'équipe de pays des Nations Unies. Il attend avec intérêt les résultats de cette étude, y compris les enseignements supplémentaires qui auront été tirés de l'expérience et d'autres recommandations qui pourraient être formulées à propos des pratiques exemplaires pour les missions de maintien de la paix en période de transition, et exprime son intention d'examiner les possibilités d'en tenir compte dans le cadre des travaux qu'il continue de mener pour améliorer l'efficacité globale des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Conseil se félicite de la poursuite de la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix au Libéria, intitulé « Pérenniser la paix et assurer le développement : plan de consolidation de la paix au Libéria » (S/2017/282), présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2333 (2016) à l'issue des consultations étroites entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libérien et les partenaires. Il prend note des mesures prises pendant la première phase du plan et au début de la deuxième pour aider le Gouvernement libérien à doter le pays des capacités pérennes indispensables pour préserver durablement la paix et, à cet égard, il encourage toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour honorer leurs engagements et concourir à la réussite de cette entreprise. Il souligne qu'il importe que les autorités libériennes fassent davantage pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, relancer les processus de réconciliation, faire avancer la réforme foncière, poursuivre les réformes constitutionnelles et institutionnelles, en particulier dans les secteurs de la justice et de la sécurité, favoriser la participation active des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix, étendre l'autorité de l'État et les services sociaux à l'ensemble du pays, continuer d'œuvrer au respect des droits de l'homme et instaurer la confiance entre les citoyens libériens et les institutions gouvernementales.

Le Conseil constate avec satisfaction que le Gouvernement projette de faire participer les citoyens à la mise au point du programme de développement national, et que sa vision, favorable aux pauvres et pleinement conforme aux objectifs de développement durable et au Programme 2030, devrait permettre de réduire la pauvreté au Libéria et d'améliorer la situation économique des personnes en situation vulnérable, en particulier des femmes et des jeunes.

Le Conseil demande au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel de mettre ses bons offices, selon que de besoin, à la disposition du Gouvernement libérien et du Coordonnateur résident des Nations Unies.

Le Conseil rappelle l'examen de haut niveau de l'application de sa résolution 1325 (2000) et les engagements qu'il a pris dans sa résolution 2242 (2015), dans laquelle il a réaffirmé l'importance du rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix, note à nouveau le lien majeur entre, d'une part, la participation active des femmes aux efforts de prévention et de règlement des conflits et de reconstruction et, d'autre part, l'utilité et la viabilité à long terme de ces efforts, et souligne à cet égard l'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation sur un pied d'égalité à tous les efforts faits pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité au Libéria.

Le Conseil demeure préoccupé par le fait qu'au Libéria, les femmes et les filles continuent d'être victimes de nombreux actes de violence sexuelle et sexiste, et demande à nouveau au Gouvernement libérien de satisfaire à la nécessité urgente et impérative de lutter contre l'impunité et de traduire en

justice tous les auteurs de tels crimes, de s'engager plus avant à cet égard, notamment en mettant à exécution son plan d'action national sur la violence sexuelle et sexiste et en améliorant l'accès des femmes et des filles à la justice.

Le Conseil souligne que l'exploitation et les atteintes sexuelles dont se rendent coupables des soldats de la paix sont inacceptables et affirme son appui à la politique de tolérance zéro du système des Nations Unies concernant toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il note avec satisfaction les mesures que la MINUL a prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et engage l'équipe de pays des Nations Unies à améliorer l'efficacité des garanties existantes, à veiller à ce que l'intérêt des bénéficiaires soit toujours prioritaire et à faciliter l'amélioration des normes et la restauration de la confiance à l'échelle du système. Il demande à l'équipe de pays de veiller, comme il est indiqué dans le document [S/2018/344](#), à ce que toute allégation en suspens au 30 juin 2018 soit transmise à l'équipe régionale déontologie et discipline basée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et toute nouvelle allégation au Bureau du Coordinateur résident, qui sera chargé de transmettre les plaintes à l'équipe déontologie et discipline basée à la MINUSMA et au Département de l'appui aux missions, qui prendront les mesures d'examen et de suivi nécessaires.

Le Conseil souligne que l'ONU continuera d'être un partenaire important du Libéria après la fermeture de la MINUL. Il prend note du communiqué publié le 23 mars 2018 à l'issue de la conférence sur l'avenir du Libéria et de la poursuite des activités que le système des Nations Unies mène dans le pays en y maintenant une solide équipe de pays composée de 16 organismes, fonds et programmes.

Le Conseil souligne l'importance de l'appui que les partenaires bilatéraux et multilatéraux continuent d'apporter au Libéria, au moment où il entre, à la suite de la fermeture de la MINUL, dans une nouvelle phase de son développement, et engage l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano à continuer de jouer un rôle majeur dans la consolidation et la pérennisation de la paix au Libéria. Il est conscient de l'importance du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix au Libéria et l'engage à poursuivre sa participation active.
